

**DEPARTEMENT DE LA REUNION**  
**COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION**  
**TERRITOIRE DE LA CÔTE OUEST**  
SAINT LEU – TROIS BASSINS – SAINT PAUL  
LE PORT – LA POSSESSION

Envoyé en préfecture le 17/11/2022  
Reçu en préfecture le 17/11/2022  
Publié le 25/11/2022   
ID : 974-249740101-20221117-2022\_115\_BC\_15-DE

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL**  
**DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE**

Séance du 7 novembre 2022

**L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX, LE SEPT NOVEMBRE** à 14 h 30,  
Nombre de membres en exercice : **16** le Bureau Communautaire s'est réuni au siège du TCO, à Le Port dans la  
Salle du Conseil Communautaire, après convocation légale, sous la  
présidence de **M. Emmanuel SERAPHIN, Président.**  
Nombre de présents : 14  
Nombre de représentés : 2  
Nombre d'absents : 0 **Secrétaire de séance** : M. Irchad OMARJEE

**OBJET**

**AFFAIRE N°2022\_115\_BC\_15**  
**Modernisation Zone Artisanale de Le**  
**Port- Approbation du plan de**  
**financement prévisionnel de la phase**  
**"Etudes"**

**ÉTAIENT PRÉSENT(E)S :**

Mme Huguette BELLO - M. Emmanuel SERAPHIN - Mme Mélissa  
COUSIN - Mme Denise DELAVANNE - M. Irchad OMARJEE - Mme  
Laetitia LEBRETON - Mme Mireille MOREL-COIANIZ - Mme Roxanne  
PAUSE-DAMOUR - Mme Vanessa MIRANVILLE - M. Henry HIPPOLYTE  
- M. Fayzal AHMED-VALI - M. Bruno DOMEN - M. Daniel PAUSE - M.  
Jean-Bernard MONIER

Nombre de votants : 16

**NOTA :**

Le Président certifie que :

- la convocation a été faite le :  
31 octobre 2022

- date d'affichage et de publication de la  
liste des délibérations au plus tard le  
14/11/2022

**ÉTAIENT REPRÉSENTÉ(E)S :**

M. Olivier HOARAU procuration à M. Henry HIPPOLYTE - M. Philippe  
LUCAS procuration à M. Bruno DOMEN

**BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 7 NOVEMBRE 2022**

**AFFAIRE N°2022\_115\_BC\_15 : MODERNISATION ZONE ARTISANALE DE LE PORT- APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL DE LA PHASE "ETUDES"**

**Le Président de séance expose :**

En tant que nouveau gestionnaire des zones d'activités économiques, le TCO a engagé des études afin de disposer d'un diagnostic technique exhaustif sur l'état des infrastructures de chaque zone d'activités lui permettant ainsi de définir une stratégie et un programme hiérarchisé de maintien, de remise à niveau et de réhabilitation.

Le programme s'inscrit à terme dans un objectif de sobriété et de performance énergétique fixés par les lois « Evolution du logement , de l'aménagement, et du numérique » (ELAN 2018) et « Climat et résilience ».

Le Territoire de la Côte Ouest a ainsi engagé les études de maîtrise d'œuvre pour la modernisation de la Zone Artisanale afin de répondre à des besoins en termes de requalification de voiries et de réseaux, d'éclairage public, de création de stationnements et de restructuration de l'espace public.

La Zone Artisanale est desservie par le rond-point du Mac Donald's via la RN4 A.

L'emprise du projet représente une surface de 91 184 m<sup>2</sup>



La notification du marché de maîtrise d'œuvre interviendra fin du 3<sup>ème</sup> trimestre 2022, les études se dérouleront début 4<sup>ème</sup> trimestre 2022 jusqu'à la fin du 3<sup>ème</sup> trimestre 2023 soit une durée de 10 mois. **Ces études font l'objet du présent plan de financement prévisionnel et sont estimées en juillet 2022 à 301 845 € HT (327 501,82€ TTC)**

Pour information, les coûts de travaux sont estimés, en juillet 2022, à 3 119 079 euros HT soit 3 384 200,72 euros TTC et feront ultérieurement l'objet d'un dossier de financement travaux au titre du POE 2021-2027.

Cette programmation financière des études de maîtrise d'œuvre sert d'assiette au calcul de la demande de subvention faite auprès de la Région dans le cadre de l'action POE n°10.2.11 du programme européen FEDER d'un montant de 203 387 €, se répartissant comme suit :

Assiette éligible REACT UE*			Assiette globale		
MOE	203 387,00 €		MOE	301 845,00 €	
Autres études	- €		Autres études	50 000,00 €	
<b>Total éligible</b>	<b>203 387,00 €</b>		<b>Total</b>	<b>351 845,00 €</b>	
UE	183 048,30 €	90%	UE	183 048,30 €	52%
TCO	20 338,70 €	10%	TCO	168 796,70 €	48%

\*Dépenses engagées et payées avant le 31 décembre 2023

A reçu un avis favorable en Conférence Des Maires du 06/10/2022.

A reçu un avis favorable en Commission Economie, Tourisme, Culture et Politique de la Ville du 20/09/2022.

**LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,  
Où l'exposé du Président de séance,**

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ET À L'UNANIMITÉ DÉCIDE DE :**

- VALIDER le Plan de financement prévisionnel de la phase « Etudes » de l'opération modernisation de la Zone Artisanale de Le Port ;**
- PRENDRE EN CHARGE le différentiel entre les subventions réellement perçues et celles sollicitées, les dépenses inéligibles ainsi que le préfinancement de le TVA (le cas échéant) ;**
- AUTORISER le Président à signer tout document relatif à cette affaire.**

---

Pour extrait conforme au registre des délibérations de la Communauté d'Agglomération TCO

Fait à Le Port, le  
Le Président de séance  
Emmanuel SERAPHIN  
Président